



Séance du 12 octobre 2004

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SEANCE DU MARDI 12 OCTOBRE 2004

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Jacques Bravo, assisté de M. François Loyer, secrétaire général.

Assistent à la séance :

M. Jacques Bravo, président de la séance, M. François Loyer, secrétaire général, M^{me} Dominique Alba, M^{me} Béatrice de Andia, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Florence Bourillon, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Marie-Andrée Corcuff, M. Thierry de l'Epine, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Dominique Hervier, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, M. Pierre Joste, M. Maurice Laurent, M. Michel Le Moël, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Leri, M^{me} Hélène Macé de Lépinay, M. Bernard Marrey, M. Olivier de Monicault, M. François Monnier, M. Thierry Paquot, M. Christian Prévost-Marcilhacy et M. Bernard Rouleau.

Excusés :

M. Michel Balard, M^{me} Dominique Bertinotti, M^{me} Françoise Choay, M^{me} Caroline Mathieu, M. Philippe Meyer, M. Patrick Périn et M. Michel Schulman.

Ordre du jour :

- Actualités : *suivi des vœux antérieurs, affaires en cours, signalements et informations diverses.*
- Communication de M^{me} Sylvie Robin, archéologue, consacrée aux fouilles du collège Sainte-Barbe.
- Demandes de démolition.

ACTUALITES

Suivi des vœux antérieurs

7-11 RUE DE LA PÉPINIÈRE, 8^e ARR.

Le papier peint panoramique *Les Sauvages de la mer du Pacifique*, l'un des plus anciens, des plus beaux et des plus complets au monde, provenant de la maison Dufour (sise à Mâcon), a été réalisé en 1804 et posé après la construction de l'immeuble dans les années 1880. Lors de la séance du 8 juillet 2005, la Commission avait renouvelé son vœu pour que ce décor entre dans une collection publique et fasse l'objet d'une protection au



© DHAAP

titre des Monuments Historiques. Le propriétaire a fait parvenir un courrier au DHAAP le 22 juillet dernier où il s'engage par écrit à en faire don au musée des Arts Décoratifs. ***Cette lettre assurant donc de la bonne foi du pétitionnaire, la Commission propose à la Direction de l'Urbanisme de lever les réserves maintenues sur ce permis de démolir.***

93-95 RUE DE BELLEVILLE, 1 RUE CLAVEL, 19^e ARR.

Un copropriétaire souhaitait surélever en partie une maison. La Commission s'est prononcée à plusieurs reprises sur cet édifice en avril 2001 et en janvier 2002, formant le vœu pour qu'il soit préservé en totalité en raison de son caractère pittoresque représentatif de l'architecture de l'ancien faubourg. Il s'agit maintenant de savoir si l'éventuelle surélévation, reprenant le style de la partie de l'immeuble en retour sur la rue Clavel, portera atteinte ou non à ce caractère pittoresque. En outre, l'état général du bâtiment est médiocre et l'un des vantaux de la charmante porte cochère du XVIII^e siècle a été, semble-t-il, volé dernièrement. ***La Commission renouvelle son vœu en faveur de la conservation de l'ensemble de la maison, en raison de son caractère représentatif de l'ancien village de Belleville. Pour cette raison, elle a repoussé tout projet de surélévation et d'extension sur le jardin.***

Affaires en cours

23 BOULEVARD POISSONNIÈRE, 2^e ARR.

En janvier 2003, a été proposé aux membres de la Commission du vieux Paris, par l'association « 1851 pour la mémoire des résistances républicaines », un texte de plaque commémorative des massacres du 4 décembre 1851. Une version plus synthétique a été exposée lors de la séance du 6 mars 2003 : « *Histoire de Paris, la fusillade des Grands Boulevards, 4 décembre 1851. Le 4 décembre 1851, lors du coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte, futur Napoléon III, les Grands Boulevards furent le théâtre d'une fusillade qui fit de nombreuses victimes parmi la foule. Elle mit fin à la tentative de résistance parisienne. « Cela eut la netteté d'une solution ; la mitraille écrasa la multitude ». (Victor Hugo)* ». Puis en juillet 2004, le propriétaire de l'immeuble où la plaque devait être apposée a montré son opposition jugeant son contenu trop ouvertement anti-Napoléon III. ***La Commission suggère donc d'élaborer une nouvelle proposition.***

6 RUE CRÉBILLON, 21 RUE DE CONDÉ, 6^e ARR.

Le DHAAP a été consulté à propos d'un permis de construire concernant l'ancienne brûlerie Molay abandonnée depuis de nombreuses années. Sont soulignés la banalité du dessin sur la rue de Condé en co-visibilité directe avec le théâtre de l'Odéon, la faiblesse des proportions, la maladresse du profil du toit, le déséquilibre de la modénature ainsi que l'utilisation hasardeuse des persiennes. L'Architecte des Bâtiments de France doit cependant émettre un avis sur ce point en tant que responsable du contrôle architectural dans les secteurs protégés, ***la Commission du vieux Paris ne se prononçant que sur les demandes de démolition.***



© P. Saussereau, DHAAP

7 RUE RODIER, 9^e ARR.

Répondant à une demande formulée lors de la précédente séance, le DHAAP a complété l'historique du garage dont est demandée la démolition totale. Le permis de construire est conservé aux Archives de Paris et a été déposé en 1934 par M^{me} Belliard, propriétaire, et par Raymond Depailler, architecte. Le projet initial envisageait la construction d'un immeuble de six étages sur rue dont quatre de garage et deux d'habitation. Réduit aux proportions actuelles, le permis de construire a été autorisé en février 1935. ***L'édifice ne présentant pas un intérêt patrimonial particulier, la Commission ne s'oppose pas à sa démolition.***



© C. Rapa, DHAAP

5 IMPASSE MARIE-BLANCHE, 18^e ARR.

Pour répondre à une requête demandée lors de la séance précédente, un reportage photographique et une étude historique ont été réalisés sur cette impasse et les abords du palais néogothique construit en 1897 pour les établissements Eymonau par l'architecte Joseph de Montarnal. ***Le bâtiment futur restera dans le gabarit du garage et de ses dépendances ; la Commission ne s'oppose donc pas au projet.***



© C. Rapa, DHAAP

Signalements

ESCALIER ANCIEN ALTÉRÉ, 1-3 RUE DE CONDÉ, 6^e ARR.

Des travaux en cours ont été signalés pour l'installation d'un ascenseur dans le vide de l'escalier d'un immeuble construit au moment du lotissement du terrain de l'ancien hôtel de Condé, vers 1780, par le comte de Provence et les architectes Peyre et de Wailly. Cet escalier d'une très belle facture est doté d'une rampe de serrurerie à arceaux de style Louis XVI. Le propriétaire a déposé une demande pour régulariser ces travaux dans un édifice qui bénéficiera d'une protection Ville de Paris dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme. ***La Commission proteste énergiquement contre les travaux conduits sans autorisation pour l'installation d'un ascenseur dans le vide central de l'escalier. Elle forme le vœu en faveur de son rétablissement en son état antérieur et de son inscription au titre des Monuments Historiques.***



© C. Rapa, DHAAP

RESTAURATION DES STATIONS DU MÉTROPOLITAIN DE LA LIGNE NORD-SUD

L'association « Préservation du patrimoine métropolitain du Nord-Sud » fait part de ses inquiétudes quant aux restaurations conduites par la RATP dans les stations de l'ancien réseau métropolitain de la Société Nord-Sud, actuelles lignes 12 et 13. Soulignant que certaines stations comme Sèvres-Babylone, Place Clichy ou Lamarck, avaient été restaurées avec soin, elle s'inquiète néanmoins du sort réservé à celle de la Porte de Clichy. Lors d'une visite, le DHAAP a pu constater que les carreaux abîmés étaient remplacés par des éléments de faïence de Gien à l'identique et que la signalétique était restituée de la même manière. ***La Commission tient à souligner les soins particuliers que la RATP a mis à employer des matériaux similaires et des techniques anciennes, consciente de la nécessité de conserver son patrimoine.***

© C. Rapa, DHAAP



LE CENTRE ADMINISTRATIF EDF, 15^e ARR. ET ISSY-LES-MOULINEAUX

Ces deux tours ont été érigées sur le site d'une ancienne centrale de pulvérisation du charbon par l'atelier de Montrouge (Jean Renaudie, Pierre Riboulet, Gérard Thurnauer et Jean-Louis Véret) entre 1960 et 1970. Or la vente de ce terrain, dont la moitié est située sur la commune de Paris, est envisagée par EDF qui demande l'opinion de la Commission du vieux Paris sur sa valeur patrimoniale. Elle souligne le bon état général



© C. Rapa, DHAAP

de conservation, la grande qualité de la construction respectant les règles du Modulor et la préservation de bons nombres de décors intérieurs. Elle met également en avant l'intérêt des volumes déboîtés exprimant les circulations verticales et les plateaux de bureaux, la transparence des plafonds ainsi que l'élégance du mur-rideau à cadres d'aluminium formant la façade. ***La Commission forme donc un vœu en faveur de la conservation du bâtiment dans ce site majeur des rives de la Seine, en raison de son intérêt élevé dans l'histoire de l'architecture française de la seconde moitié du XX^e siècle.***

Informations diverses

LES CENDRES DE LA FAMILLE TURGOT

La présidente de la Société des Amis de Turgot a alerté la Commission du vieux Paris concernant les cendres d'Anne, de Robert et de Jacques Turgot. Celles du grand ministre reposent dans la chapelle de l'ancien hospice des Incurables devenu l'hôpital Laënnec, qui vient de perdre sa vocation première. Les maintenir à cet endroit risque d'être incompatible avec le projet prévu dans cet édifice. Notons qu'en 1889 fut proposée la translation des cendres de Turgot au Panthéon. Elle ne sera pas réalisée compte tenu des craintes de la famille. Depuis, cette dernière souhaite effectuer ce transfert dans la chapelle du château familial à Lantheuil (Calvados). ***La Commission prend acte de cette requête mais laisse la décision au Parlement.***

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE *LE PARIS DES CENTRALIENS, BÂTISSEURS ET ENTREPRENEURS*

Il fait suite aux deux précédentes publications sur le *Paris des Polytechniciens* et le *Paris du Centre National des Arts et Métiers*. L'accent est mis ici sur ces ingénieurs, ces bâtisseurs et ces entrepreneurs qui, depuis le XIX^e siècle, ont jalonné l'histoire de Paris par les progrès techniques. En parallèle, une exposition a lieu au deuxième étage de la Tour Eiffel, dans le cadre du 175^e anniversaire de la fondation de l'Ecole Centrale, illustrant la construction métallique, l'importance du béton, les innovations dans les transports urbains et les progrès contemporains dans la vie quotidienne.

COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

« *Les fouilles du collège Sainte-Barbe* »

Par M^{me} Sylvie Robin

En plein cœur de la ville antique et médiévale, le site du collège Sainte-Barbe a toujours été considéré comme une réserve archéologique potentielle. Désaffecté depuis 1998, il fait l'objet d'un vaste projet de restructuration en bibliothèques et centre de recherches universitaires. La construction d'un espace de stockage dans le sous-sol de la cour constituant un risque archéologique, le Service Régional de l'Archéologie a prescrit une opération de sauvetage confiée à l'INRAP sous la direction scientifique du DHAAP. Commencées en avril 2004, les fouilles archéologiques viennent de s'achever.

Les vestiges mis au jour révèlent un réseau complexe d'installations successives qui se recoupent et se superposent entre le I^{er} siècle après J-C et le XIX^e siècle. Par exemple, les fondations du corps principal du collège de 1840 construit par Labrouste ont été retrouvées reposant directement sur les sols du I^{er} siècle.

La plus ancienne phase d'occupation remonte à la période gallo-romaine : des citernes à eau datées du III^e siècle et un four à chaux du Bas-Empire ont été mis au jour. Plus bas encore, des restes d'habitats en torchis et pans de bois ont été découverts. La suite des investigations permettra de connaître les niveaux les plus précoces.

Après l'abandon des lieux à l'extrême fin de la période antique, et une probable remise en friche pendant le Haut Moyen Age, le site reprend vie à partir du XII^e siècle et plus encore au XIV^e siècle où s'établit la puissante famille de Bourgogne dans un grand hôtel, connu uniquement par les textes, mais dont les dépendances sont apparues lors des fouilles. Des petites caves aux cloisons en plâtre, parfois décorées de peintures rouges, étaient encore conservées. Pas moins de six latrines de dimensions et de formes variables ont déjà fourni un abondant mobilier archéologique, céramiques et monnaies d'argent, corroborant l'occupation médiévale de l'îlot.

DEMANDES DE DEMOLITION

Ces demandes ont été sélectionnées dans la liste complète des demandes en autorisation de démolir déposées du 1^{er} au 31 août 2004 à la Direction de l'Urbanisme.

Sur 72 demandes, 24 dossiers ont été examinés par la Commission du vieux Paris.

Démolitions totales

35-41 RUE BOUSSINGAULT, 86-100 RUE BRILLAT-SAVARIN, 13^e ARR.

SHON à démolir : 9 091 m²

Ces deux bâtiments à usage de bureaux et de locaux techniques sont proposés à la démolition pour y réaliser un ensemble de logements. ***La Commission ne s'oppose pas à ce projet.***



© M. Lelièvre, DHAAP

50-52 BOULEVARD GARIBALDI, 15^e ARR.

SHON à démolir : 474 m²



© M. Lelièvre, DHAAP

Est demandée la démolition totale d'un bâtiment à usage d'activité afin d'y construire des logements et des commerces. ***L'édifice ne présentant pas d'enjeu patrimonial conséquent, la Commission approuve le projet.***

8-10 RUE CHRISTIANI, 18^e ARR.

SHON à démolir : 1 980 m²

Le pétitionnaire souhaite démolir un ensemble de bâtiments à usage de commerce et d'industrie pour y construire une crèche. ***Cet immeuble ne présentant pas d'intérêt patrimonial particulier, la Commission ne s'y oppose pas.***



© M. Lelièvre, DHAAP

124-126-130 BOULEVARD DE MÉNILMONTANT, 2-4 RUE DES PANOYAUX, 20^e ARR.



© M. Lelièvre, DHAAP

SHON à démolir : 641 m²

Une petite maison de faubourg et un immeuble de rapport, tous deux fortement altérés, sont proposés à la démolition. Le pétitionnaire souhaite construire un ensemble de logements et de crèche. ***Compte tenu de l'état dégradé de l'ensemble, la Commission accepte le projet.***

Démolitions partielles

26-30 RUE DE LA TOMBE ISSOIRE, 15-17 VILLA SAINT-JACQUES, 14^e ARR.

SHON à démolir : 795 m²



© M. Lelièvre, DHAAP

Le pétitionnaire demande la démolition totale de quatre bâtiments afin d'y construire un ensemble immobilier d'habitation et de stationnement. La « ferme Montsouris » a fait l'objet d'un vœu, lors de la séance du 5 octobre 1999, pour la conservation du grand immeuble à porte cochère et du pavillon de style troubadour, que le pétitionnaire a respecté. **La Commission forme désormais le vœu qu'une étude historique précise et complète soit menée sur l'ensemble de la parcelle avant de se prononcer sur la démolition de l'ancienne laiterie.**

145B-155 RUE CARDINET, 17^e ARR.

SHON à démolir : 18 235 m²

Est demandée la démolition des bâtiments de la zone nord de la gare des Batignolles, les moins intéressants de ce site historique. Zone étendue et convoitée par les aménageurs, elle renferme des halles des années 1840 et 1850, dont une de 1851 conçue par l'ingénieur Eugène Flachet, ainsi que des aménagements des années 1930 comme ce hangar réalisé par l'entreprise Limousin. La Commission propose donc un débat sur l'aménagement de ce secteur sensible afin de repérer les édifices à conserver. **Elle attend un complément d'informations avant de se prononcer.**



© M. Lelièvre, DHAAP

Restructurations lourdes

19-25 PLACE VENDÔME, 40-48 RUE CAMBON, 1-23 BOULEVARD DES CAPUCINES, 1^{er} ARR.

SHON à démolir : 4 920 m²

L'ancien siège du Crédit Foncier de France est un ensemble complexe comprenant trois hôtels particuliers du XVIII^e siècle, deux immeubles de la Restauration et deux du début du XX^e siècle. Ils bénéficient d'une protection au titre des Monuments Historiques par arrêté du 8 août 1957 et vont être touchés par une lourde opération de réhabilitation. L'hôtel Castanier et son jumeau l'hôtel des Vieux ont été construits par Michel Tannevot en 1726. Le premier possède une intéressante cour basse dont on demande la démolition, ce qui altérerait irrémédiablement la typologie caractéristique de cette demeure. Le pétitionnaire demande également pour le célèbre hôtel d'Evreux, érigé par Pierre Bullet entre 1708 et 1710 puis modifié par Constant d'Ivry en 1744, la



© M. Lelièvre, DHAAP

modification de la toiture de l'aile en retour sur le jardin et la suppression des vestiges de maçonnerie du porche circulaire d'origine. **Afin de préserver l'authenticité de ces hôtels, la Commission émet le vœu en faveur de la conservation des hôtels du XVIII^e siècle et pour l'extension de leur protection au titre des Monuments Historiques.**

14-22 RUE DES BLANCS-MANTEAUX, 53B-57B RUE DES FRANCS-BOURGEOIS, 4^e ARR.

SHON à démolir : 157 m²

Le siège du Crédit Municipal a été édifié par l'architecte Viel en 1784 et bénéficie d'une protection au titre des Monuments Historiques par arrêté du 4 février 1926. Ses parties basses ont subi d'importantes modifications dans les années 1880. Le pétitionnaire souhaite réaménager la zone dite des « Prêts sur gage », sise au rez-de-chaussée et à l'entresol, transformée dans les années 1970. ***Le projet ne présentant pas d'enjeu patrimonial conséquent, la Commission ne s'y oppose pas.***



© M. Lelièvre, DHAAP

22 AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 45-47 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, 12-14 ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES MARCEL DASSAULT, 8^e ARR.

SHON à démolir : 910 m²



© M. Lelièvre, DHAAP

Cet ancien immeuble de rapport du Figaro a été brutalement défiguré suite à une opération de façadisme menée dans les années 1970, malgré sa protection au titre des Monuments Historiques par arrêté du 8 août 1957. Le pétitionnaire souhaite restructurer l'ensemble des niveaux de commerce, ***la Commission ne s'y oppose pas.***

1 AVENUE MATIGNON, 2X ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 2 RUE JEAN MERMOZ, 8^e ARR.

SHON à démolir : 1 792 m²

Il s'agit de l'ancien Drugstore situé à l'emplacement de la galerie Lalique. Le pétitionnaire souhaite mener une lourde opération de restructuration dans des zones déjà altérées allant du sous-sol au premier étage. L'édifice ne présentant plus d'intérêt patrimonial particulier, ***la Commission ne s'oppose pas à cette redistribution des locaux.***



© M. Lelièvre, DHAAP

2 RUE CADET, 34 RUE DU FAUBOURG MONTMARTRE, 60 RUE RICHER, 9^e ARR.

SHON à démolir : 770 m²



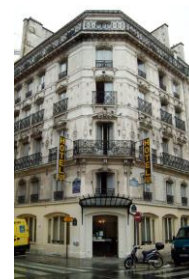
© M. Lelièvre, DHAAP

Pour ce bâtiment à usage d'hôtel, le pétitionnaire souhaite mener une lourde opération de réhabilitation, proche du façadisme. Fortement transformé au cours du temps, l'édifice ne présente plus aucun intérêt patrimonial à l'intérieur. ***La Commission ne s'oppose donc pas aux travaux.***

7-9 RUE DU CONSERVATOIRE, 6 RUE SAINTE-CÉCILE, 9^e ARR.

SHON à démolir : 1 452 m²

Cet élégant immeuble a été construit par Jean Amoudru sous le règne de Louis-Philippe. Ayant subi de nombreuses transformations au fil des ans, il ne renferme plus aucun élément patrimonial à l'intérieur. Bien que cette opération soit proche du façadisme, ***la Commission ne s'oppose pas à ces importants travaux.***



© M. Lelièvre, DHAAP

Modifications et adaptations du bâti

72 RUE DE LA VERRERIE, 4^e ARR.



© M. Lelièvre, DHAAP

Cette petite maison, comportant un simple rez-de-chaussée entresolé sous arcade, un étage et deux niveaux de caves médiévales, date probablement du XVII^e siècle. Elle est protégée par une inscription sur la Liste Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 12 avril 1974. Le DHAAP a effectué une visite et une étude historique est en cours. Le pétitionnaire prévoit la modification de la toiture dans le même gabarit. ***Cette intervention contemporaine ne sera pas visible de la voie publique, la Commission approuve donc le projet.***

4 BOULEVARD SAINT-MICHEL, 11 PLACE SAINT-MICHEL, 5^e ARR.

SHON à démolir : 7 m²

Le pétitionnaire souhaite créer des trémies dans une agence bancaire située au sein de l'îlot construit par Davioud et participant à la composition de la fontaine Saint-Michel. ***La Commission ne s'oppose pas au projet respectueux de cet ordonnancement.***



© M. Lelièvre, DHAAP

21 AVENUE BEAUCOUR, 4-4B AVENUE HOCHE, 8^e ARR.

SHON à démolir : 23 m²

Cet immeuble de bureaux a été réalisé par les architectes Eugène Ricard et Bastien Le Foll en 1892 pour le chocolatier Gaston Magnier. Il possède une grande salle de bal et un salon de réception mauresque dont les décors intérieurs sont remarquables et uniques à Paris. Les membres de la Commission souhaitent visiter l'établissement et faire réaliser un reportage photographique en vue d'une demande de protection au titre des Monuments Historiques. Le pétitionnaire propose de reconstruire une véranda, ***la Commission ne s'y oppose pas.***



© M. Lelièvre, DHAAP

42 AVENUE GEORGE V, 6X PLACE HENRY DUNANT, 68 RUE FRANÇOIS I^{er}, 19 RUE QUENTIN BAUCHART, 8^e ARR.



© C. Rapa, DHAAP

SHON à démolir : 12 m²

Cet immeuble a été construit par Charles de La Richardière en 1870 et agrandi par Stephen Sauvestre en 1893. Le nouveau projet d'aménagement de la boutique Hermès est conforme aux vœux de conservation de la distribution et des décors de l'entresol, émis par la Commission lors des séances du 29 avril et du 15 juin 2004. ***La Commission se félicite et approuve ce nouvel aménagement.***

54 RUE DE LISBONNE, 5 RUE MURILLO, 8^e ARR.

SHON à démolir : 1 m²

Ce petit hôtel particulier, fortement transformé au fil des ans, renferme un remarquable escalier orné d'une torchère de Mathurin Moreau venue des fonderies du Val d'Osne ainsi qu'un décor de consoles et de cartouches portant des armoiries. Les démolitions ne portant pas atteinte à ce patrimoine, ***la Commission ne s'y oppose pas.***



© M. Lelièvre, DHAAP

8 RUE DE SURÈNE, 8^e ARR.



© M. Lelièvre, DHAAP

Le pétitionnaire souhaite surélever d'un étage la toiture sur rue de ce bâtiment à usage d'habitation. Ce projet ne présentant pas d'enjeu patrimonial particulier, ***la Commission ne s'y oppose pas.***

34 RUE D'HAUTEVILLE, 10^e ARR.

SHON à démolir : 20 m²

Cet intéressant petit immeuble, réalisé à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, présente un état de conservation épouvantable. Compte tenu de l'état extrêmement dégradé de l'escalier semi-circulaire et de sa cage, leur démolition est envisageable. Ils devront être cependant reconstruits à l'identique, en conservant ou reemployant le plus grand nombre possible d'éléments d'origine. ***En revanche, la Commission émet un vœu pour la conservation de la distribution et des décors de style Premier Empire situés au deuxième étage ainsi que du maintien des croisées d'origine sur la rue et sur la cour.***



© M. Lelièvre, DHAAP

85 RUE ALBERT, 13^e ARR.



© M. Lelièvre, DHAAP

SHON à démolir : 4 m²

Est demandée pour cet immeuble de rapport construit par Tavernier, en 1905, la surélévation de la toiture sur rue. ***Pour cette intervention malheureuse, la Commission forme le vœu que la toiture du bâtiment en fond de parcelle ne soit pas modifiée afin de respecter son profil d'origine.***

80 AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE, 279 BOULEVARD PÉREIRE, 17^e ARR.

Cet immeuble a été édifié par l'architecte Henri Ragache en 1910. L'escalier principal a été irrémédiablement altéré par l'installation d'un ascenseur. ***La Commission proteste vivement contre les travaux effectués sans autorisation et émet un vœu pour qu'il soit rétabli dans son état initial.***



© M. Lelièvre, DHAAP

18 AVENUE DE FLANDRE, 19^e ARR.



© M. Lelièvre, DHAAP

SHON à démolir : 51 m²

Afin d'aménager un logement au dernier niveau, le pétitionnaire demande la surélévation de l'édifice. ***La Commission attend un complément d'informations avant de se prononcer sur ce projet et sur son intégration dans l'environnement urbain.***

1-13 AVENUE DE LA PORTE DORÉE, 2 BOULEVARD DAVOUT, 2-10 RUE NOEL BALLAY, 20^e ARR.

Est demandée la démolition des arcades en rez-de-chaussée reliant les différents immeubles afin d'isoler chaque tour. ***La Commission forme le vœu pour leur conservation car elles constituent un élément déterminant de cet ensemble architectural et urbain des années 1950.***



© M. Lelièvre, DHAAP

La prochaine séance est fixée au mardi 4 novembre 2004.